







SPECTACLES DU 25 JANVIER.

OPÉRA. — Le Prophète, Français. — Mlle de la Seiglière, Romulus. THÉÂTRE-ITALIEN. — Représentation extraordinaire. OPÉRA-COMIQUE. — Les Mousquetaires de la reine, le Café. ODÉON. — Mauprat, Souvent femme varie. THÉÂTRE-LYRIQUE. — Le Barbier à quatre.

VAUDEVILLE. — Louise de Nanteuil, Bonne fortune. VARIÉTÉS. — Le Pont cassé, l'Amour, François. GYMNASÉ. — Diane de Lys. PALAIS-ROYAL. — Le Télégraphe électrique, le Cerveau félé. POISSONNIÈRE. — Les Sept Merveilles du monde. AMBIGU. — Le Juif de Venise, l'Ambigu en habit neuf. GAITÉ. — Les Cosaques.

THÉÂTRE IMPÉRIAL DU CIRQUE. — La Poudre de Perlinpinpin. CIRQUE NAPOLÉON. — Soirées équestres tous les jours. COMTE. — Cendrillon, Fantasmagorie. FOLIES. — La Queue de la Comète. DÉLAISSÉMENTS-COMIQUES. — Le Pays des Patraques. BEAUMARCHAIS. — Les Rôdeurs du Pont-Neuf en 1730. LUXEMBOURG. — La Vie au quartier latin.

THÉÂTRE DE ROBERT-HOUDIN (Palais-Royal). — Tous les soirs à huit heures. SALLE VALENTINO. — Soirées dansantes et musicales tous les mardis, jeudis, samedis et dimanches. DIORAMA DE L'ETOILE (grande avenue des Champs-Élysées, 73). — Tous les jours de 10 h. à 6 h., le Groënlund et une Messe de minuit à Rome.

AVIS IMPORTANT.

Les insertions légales doivent être adressées directement au bureau du journal, ainsi que celles de MM. les Officiers ministériels, celles des Administrations publiques et autres concernant les appels de fonds, les convocations et avis divers aux actionnaires, les avis aux créanciers, les ventes mobilières et immobilières, les ventes de fonds de commerce, adjudications, oppositions, expropriations, placements d'hypothèques et jugements.

Ventes immobilières.

MAISON rue Popincourt, A PARIS

Etude de M. DROMERY, avoué à Paris, rue de Mulhouse, 9.

Vente en l'audience des saisies immobilières du Tribunal civil de la Seine, séant à Paris, le jeudi 2 février 1854, deux heures de relevée. D'une MAISON sise à Paris, rue Popincourt, 66, cité Popincourt, 6, précédemment adjudgée 46,750 fr.

S'adresser pour les renseignements : 1° A M. DROMERY, avoué à Paris, rue de Mulhouse, 9; 2° Et à M. Mestayer, avoué à Paris, rue des Moulins, 10. (2014)

LE SPECTATEUR.

Revue Encyclop. de quinzième année. Somme du 20 janvier 1854: Publicistes de la Renaissance, p. FRANK, de l'Inst.; Economie pol., p. L. RAYBAUD, de l'Inst.; Voyage d'un cacique en France, p. VIENNET, de l'Académie Franç.; le Secret de l'Orient, p. X. SAINTINE. Animaux à formes humaines, du Luxe des femmes, etc. Chronique scient., politique et littér. Mouv. financier. — 160 pages par numéro. Rue St-Georges, 44, à Paris. — 48 fr. par an. (11544).

AVIS.

On demande un jeune homme actif, intelligent et d'excellente tenue pour occuper des annonces d'un BON JOURNAL, appointements fixes et rémisés. — S'adresser à MM. CH. LAGRANGE et C., directeurs de l'Office général d'annonces, 4, place de la Bourse, maison de la poste.

NETTOYAGE DES TACHES

sur la soie, le velours, la laine, sur toutes les étoffes, et sur les gants de peau, par la

BENZINE-COLLAS. 4 fr. 25 c. le flacon. — 8, rue Dauphine, à Paris. (11467).

DEUX DENTIERS POUR LE PRIX D'UN SEUL

M. COHEN médecin-dentiste, actuellement 7, rue de la Bourse, donne à ses clients deux dentiers (quel que soit le nombre des dents) dont il ne fait payer qu'un seul, au même prix que chez ses confrères.

L'usage alternatif de deux dentiers assure la durée, la solidité, la propreté et l'économie. (11429)

SIROP INCISIF DEHARAMBURE

Cinquante années de succès prouvent qu'il est le meilleur remède pour guérir les rhumes, toux, catarrhes, COQUELUCHE, et toutes les maladies de poitrine. R. St-Martin, 324, et dans les princip. villes. (11522)

EAU DES JACOBINS

de Rouen, guérit rapidement la pleurésie, paralysie, etc. 3 fr. le flacon. Pharm. P. Richard, 16, r. Taranne. (11234)

75 LA BOITE REGLISSE A LA VIOLETTE

Epurée, parfumée à la violette sauvage poussant sans culture sur les coteaux du terroir de Marseille, et non pas celle arrosée dans les jardins, belle à l'œil mais sans odeur. Son efficacité pour calmer la toux, jointe à la suavité du parfum qu'elle répand dans la bouche en s'y fondant, l'ont placée au plus haut degré de tous les calmants et adoucissants. Il est aujourd'hui de bon ton, parmi les gens bien élevés, d'offrir une pinçée de Réglisse méridionale, parfumée par l'essence de la modeste fleur qui, malgré tous les soins qu'elle prend à se cacher sous sa feuille, se voit traîner par son parfum : figure du Bazar Provençal, que la suavité de ses dentées fera constamment découvrir, quel que soit le lieu où il semblera vouloir se concentrer, même dans sa nouvelle et splendide galerie, dans la Cour de la maison n° 13, boulevard de la Madeleine, et rue du Bac, 5, près du Pont-Royal.

Pour déjouer les contrefaçons, je leur ai abandonné la forme ronde qu'avaient mes boîtes pour adopter l'ovale, que j'ai revêtues de mon seing et scellées de mon cachet.

MAGASIN, 31, place de la Bourse, 31.

FABRIQUE D'ORFÈVRES et de COUVERTS dorés et argentés par l'électro-chimie, PROCÉDÉS DE RUOLZ et ELKINGTON.

Nous venons prévenir notre clientèle que, par suite de la grande extension qu'ont prise nos affaires, nous avons été forcés d'agrandir considérablement nos ateliers, et de les transférer, 44, boulevard Contrescarpe (près la Bastille), où MM. les Négociants peuvent adresser leurs commandes, ainsi qu'à notre magasin de vente, 31, place de la Bourse.

à tout rabais qui n'aurait pour résultat que de diminuer, soit la solidité de la fabrication, soit la quantité d'or ou d'argent indispensable à un long service. Afin que chacun puisse se rendre compte de la qualité et de la durée de notre orfèvrerie, tous les objets sortant de nos ateliers portent, outre notre poinçon de fabrique, le poinçon d'argenteur avec le nombre de grammes d'argent fin déposé sur chaque pièce, et l'année dans laquelle elle est vendue.

Nous terminerons par l'extrait suivant du Rapport du Jury de l'Exposition française en 1849: « Parmi les fabricants qui ont le plus contribué à populariser l'emploi des procédés d'argenteur par la pile, on doit en première ligne M. THOURET, orfèvre, il s'est consacré à la création des Couverts et de l'Orfèvrerie en maillechort (MÉTAL BLANC) et en laiton; et il a fait avec un succès qui justifie la multiplicité des jolis modèles qu'il emploie. Le service de table complet, envoyé par lui, était d'une forme élégante; il formait un ensemble tout à fait satisfaisant. Nous n'avons pas besoin d'ajouter que l'on rencontre chez M. THOURET le fidèle respect de la marque. C'est ainsi que l'on arrive utilement à la création d'une nouvelle industrie. » Galvanoplastie en cuivre et en argent. (11491)

La publication légale des Actes de Société est obligatoire dans la GAZETTE DES TRIBUNAUX, LE DROIT et le JOURNAL GÉNÉRAL D'AFFICHES.

Ventes après faillite.

Vente après faillite, en vertu d'ordonnance de M. le juge-commissaire. D'un matériel de mégisserie, deux cent trente peaux, mobilier, sièges divers, coussins, bronzes, pendules, vases, ustensiles de ménage. A Paris, rue de Louvois, 25. Le vendredi vingt-sept janvier mil huit cent cinquante-quatre, à midi.

A partir du vingt-six novembre mil huit cent cinquante-trois, madame veuve Bossonnet et les héritiers de son mari ont cessé de faire partie de la société CULLIERIER et C., créée suivant acte sous signatures privées, en date à Paris du sept octobre mil huit cent cinquante-deux, enregistré, et qui continue à exister entre MM. Cullierier et Gerfaux.

La société est en non collectif à l'égard de MM. Pillivuyt, Dupuis, Thévenin et Grandjean, constitués gérants et administrateurs de ladite société; elle est en commandite seulement à l'égard des autres personnes qui ont figuré aux actes susdits, et qui sont porteurs des actions représentatives du capital social, autres que les gérants, quelle que soit l'origine de leurs actions.

Le siège social est fixé à Paris, au dépôt formé pour la vente des marchandises. La société commencera à fonctionner, pour la fabrication et la vente des marchandises, le premier octobre mil huit cent cinquante quatre, et finira à pareil jour de mil huit cent cinquante-trois.

Le sieur PROCHASSON (Jean-Baptiste), md forain, rue du Four-St-Germain, 3; nomme M. Baps-Juge-commissaire, et M. Thibout, rue de la Bienfaisance, 2, syndic provisoire (N° 11558 du gr.).

Ventes mobilières.

Ventes par autorité de justice. En l'hôtel des Commissaires-Priseurs, rue Rossini, 2. Le 26 janvier. Consistant en comptoir, couffils, toiles à matelas, etc. (2017)

Compagnie des DOCKS MONÉTAIRES, rue du Château-d'Eau, 2. S'agit d'actes sous seings privés, d'un vingt-un janvier mil huit cent cinquante-quatre, enregistré le même jour.

Le capital social est fixé à huit cent mille francs, réalisable, trois cent cinquante mille francs par les gérants, et quatre cent quatre-vingt-quinze mille francs par les commanditaires.

Le sieur CHEVÉ, huissier, place de la Bourse, 40. D'un acte sous seings privés, en date du dix-huit janvier mil huit cent cinquante-quatre, enregistré à Paris le même jour, folio 47, recto, cas 8, par lequel, qui a reçu cinq francs cinquante centimes.

Le sieur ESCARGUEL, négociant à Boulogne, rue Neuve-Angoulême, 14, entre les mains de M. Serre, rue Rossini, 10, syndic de la faillite (N° 11289 du gr.).

SOCIÉTÉS.

Par acte sous seing privé en date du dix janvier courant, enregistré à Paris le treize par Pemmeuy qui a reçu les droits.

Le capital social est fixé à huit cent mille francs, réalisable, trois cent cinquante mille francs par les gérants, et quatre cent quatre-vingt-quinze mille francs par les commanditaires.

Le sieur CHEVÉ, huissier, place de la Bourse, 40. D'un acte sous seings privés, en date du dix-huit janvier mil huit cent cinquante-quatre, enregistré à Paris le même jour, folio 47, recto, cas 8, par lequel, qui a reçu cinq francs cinquante centimes.

Le sieur ESCARGUEL, négociant à Boulogne, rue Neuve-Angoulême, 14, entre les mains de M. Serre, rue Rossini, 10, syndic de la faillite (N° 11289 du gr.).

Le sieur ESCARGUEL, négociant à Boulogne, rue Neuve-Angoulême, 14, entre les mains de M. Serre, rue Rossini, 10, syndic de la faillite (N° 11289 du gr.).

SOCIÉTÉS.

Par acte sous seing privé en date du dix janvier courant, enregistré à Paris le treize par Pemmeuy qui a reçu les droits.

Le capital social est fixé à huit cent mille francs, réalisable, trois cent cinquante mille francs par les gérants, et quatre cent quatre-vingt-quinze mille francs par les commanditaires.

Le sieur CHEVÉ, huissier, place de la Bourse, 40. D'un acte sous seings privés, en date du dix-huit janvier mil huit cent cinquante-quatre, enregistré à Paris le même jour, folio 47, recto, cas 8, par lequel, qui a reçu cinq francs cinquante centimes.

Le sieur ESCARGUEL, négociant à Boulogne, rue Neuve-Angoulême, 14, entre les mains de M. Serre, rue Rossini, 10, syndic de la faillite (N° 11289 du gr.).

Le sieur ESCARGUEL, négociant à Boulogne, rue Neuve-Angoulême, 14, entre les mains de M. Serre, rue Rossini, 10, syndic de la faillite (N° 11289 du gr.).

SOCIÉTÉS.

Par acte sous seing privé en date du dix janvier courant, enregistré à Paris le treize par Pemmeuy qui a reçu les droits.

Le capital social est fixé à huit cent mille francs, réalisable, trois cent cinquante mille francs par les gérants, et quatre cent quatre-vingt-quinze mille francs par les commanditaires.

Le sieur CHEVÉ, huissier, place de la Bourse, 40. D'un acte sous seings privés, en date du dix-huit janvier mil huit cent cinquante-quatre, enregistré à Paris le même jour, folio 47, recto, cas 8, par lequel, qui a reçu cinq francs cinquante centimes.

Le sieur ESCARGUEL, négociant à Boulogne, rue Neuve-Angoulême, 14, entre les mains de M. Serre, rue Rossini, 10, syndic de la faillite (N° 11289 du gr.).

Le sieur ESCARGUEL, négociant à Boulogne, rue Neuve-Angoulême, 14, entre les mains de M. Serre, rue Rossini, 10, syndic de la faillite (N° 11289 du gr.).

SOCIÉTÉS.

Par acte sous seing privé en date du dix janvier courant, enregistré à Paris le treize par Pemmeuy qui a reçu les droits.

Le capital social est fixé à huit cent mille francs, réalisable, trois cent cinquante mille francs par les gérants, et quatre cent quatre-vingt-quinze mille francs par les commanditaires.

Le sieur CHEVÉ, huissier, place de la Bourse, 40. D'un acte sous seings privés, en date du dix-huit janvier mil huit cent cinquante-quatre, enregistré à Paris le même jour, folio 47, recto, cas 8, par lequel, qui a reçu cinq francs cinquante centimes.

Le sieur ESCARGUEL, négociant à Boulogne, rue Neuve-Angoulême, 14, entre les mains de M. Serre, rue Rossini, 10, syndic de la faillite (N° 11289 du gr.).

Le sieur ESCARGUEL, négociant à Boulogne, rue Neuve-Angoulême, 14, entre les mains de M. Serre, rue Rossini, 10, syndic de la faillite (N° 11289 du gr.).

SOCIÉTÉS.

Par acte sous seing privé en date du dix janvier courant, enregistré à Paris le treize par Pemmeuy qui a reçu les droits.

Le capital social est fixé à huit cent mille francs, réalisable, trois cent cinquante mille francs par les gérants, et quatre cent quatre-vingt-quinze mille francs par les commanditaires.

Le sieur CHEVÉ, huissier, place de la Bourse, 40. D'un acte sous seings privés, en date du dix-huit janvier mil huit cent cinquante-quatre, enregistré à Paris le même jour, folio 47, recto, cas 8, par lequel, qui a reçu cinq francs cinquante centimes.

Le sieur ESCARGUEL, négociant à Boulogne, rue Neuve-Angoulême, 14, entre les mains de M. Serre, rue Rossini, 10, syndic de la faillite (N° 11289 du gr.).

Le sieur ESCARGUEL, négociant à Boulogne, rue Neuve-Angoulême, 14, entre les mains de M. Serre, rue Rossini, 10, syndic de la faillite (N° 11289 du gr.).